



## **ISPR – Stratégies innovantes pour la prévention de la récidive République Tchèque**

### **Généralités :**

- Les procédures et les mesures en faveur des récidivistes sont essentiellement du ressort du gouvernement.
- Plus particulièrement, le traitement des détenus libérés sous condition est du ressort du Service de Probation et de Médiation de la République Tchèque, quand le juge décide de suspendre la peine et de confier le dossier du suivi d'un détenu au "Conseiller d'insertion et de probation".
- L'objectif est d'engager un processus d'accompagnement, pour éviter la récidive, en favorisant la réinsertion de l'ancien détenu dans la société (assistance dans la recherche d'une activité, d'un logement et d'un travail).
- La situation actuelle présente néanmoins un point faible essentiel, constitué par l'écart entre les dispositions prévues dans la législation et ce qui peut être mis en oeuvre concrètement. Le droit prévoit en effet de nombreuses mesures, qui ne sont toutefois pas appliquées, faute de personnel suffisant chargé de leur mise en oeuvre.

### **Prévention de la récidive au niveau local :**

- Au niveau local, il existe un Conseiller d'insertion et de probation pour les adultes, rattaché dans la plupart des cas au Département des Affaires sociales. Très souvent, cette activité est exercée "à temps partiel" - le restant du temps étant consacré au traitement des prestations sociales.
- Objectif essentiel du Conseiller : – favoriser l'intégration sociale des anciens détenus, les aider à rechercher un logement, un travail, les accompagner dans leurs démarches pour se faire délivrer des papiers d'identités et les informer sur les opportunités en matière d'assistance, d'éducation, de programmes de réinsertion et d'aides et allocations sociales.
- Le Conseil Municipal d'Opava fournit ce type d'assistance pour les quelque 70 détenus relâchés chaque années et domiciliés sur le territoire communal.
- Ce travail de suivi est confié à un Conseiller d'insertion des adultes, chargé en même temps du traitement et du versement des prestations sociales. La situation actuelle semble indiquer qu'on a sous-évalué les moyens à mettre en oeuvre. Les activités en faveur des anciens détenus en liberté surveillée sont inadéquates, par rapport à celles d'autres villes.

### **Initiatives récentes pour la prévention de la récidive :**

- Selon les dernières statistiques, le nombre de délinquants s'est stabilisé, tandis que les récidivistes tendent à augmenter. La législation tchèque (le Code pénal) prévoit plusieurs possibilités pour le traitement des anciens détenus, en vue de prévenir la récidive. Il n'existe toutefois pas un organisme ou un service bien défini destiné à mettre en oeuvre ces opportunités (consultations psychologiques, socio familiales, centres de formation et centres d'accueil ...).
- Les associations qui travaillent dans ce domaine (l'Armée du Salut, les associations caritatives, les ONG) sont obligées, chaque année, de demander des subventions pour leurs activités et ont constamment des difficultés financières.

### **Procédures actuelles au niveau local à Opava en faveur des anciens détenus :**



## ISPR – Stratégies innovantes pour la prévention de la récidive

- Groupe cible – personnes ayant purgé leur peine.
- Acteurs : les prisons (qui diffusent les informations concernant les détenus libérés), le Conseiller d’insertion et de probation, l’Agence pour l’emploi, les associations qui fournissent de l’aide sous forme de centres d’accueil, les organisateurs de programmes de réintégration sociale, les organisations à but non lucratif (le centre “Below Sunshade” à Opava, qui est comparable au centre “Tinny Timbrel” à Göttingen, un centre d’accueil, Drop-In Center, ...)
- Leader – Le conseil communal d’Opava – Département des Affaires sociales– service des conseillers d’insertion et de probation.
- But essentiel : proposer des modes de vie différents, pour encourager les anciens détenus à renoncer aux activités qui les ont conduits à violer la loi et à récidiver.
- Activité : faciliter la réintégration des anciens détenus– les assister dans leur recherche d’un logement, d’un travail, leur fournir des papiers d’identités et les informer sur les opportunités existantes en matière d’assistance, éducation, de programmes de réinsertion et d’aides et allocations sociales.

Ing. Richard Szotkowski  
Police municipale d’Opava